

## **Produits d'origine animale et denrées alimentaires**

Importation de nourriture ? Un certificat sanitaire est nécessaire ! Exemples : fromage, lait, œufs, viande (charcuterie). Origine animale non reconnaissable = aucun certificat nécessaire.

Plus d'informations ? Prenez contact avec le SPF Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement (lien : [http://www.health.belgium.be/language\\_selection?destination=%3Cfront%3E](http://www.health.belgium.be/language_selection?destination=%3Cfront%3E))